



Conditions générales de la Société Genevoise de Photographie Entrée en vigueur le 1^{er} juin 2010

Le présent règlement des participants aux divers cours de la **Société Genevoise de Photographie** énonce les conditions générales d'inscription aux cours ainsi que les droits et obligations des participants durant la période des cours. Le participant doit prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer. Les dispositions du présent règlement sont applicables à la Maison des Associations et également lors de sorties ou d'activités à l'extérieur.

Condition d'inscription

Toute personne s'inscrivant à l'un des cours de niveau 2 doit être membre de la **SGP**.
Tarif de cotisation : 80.- /année

Paiement

Le paiement de la totalité du cours est exigé avant le commencement de celui-ci.

CCP : 12-3171-9

Société Genevoise de Photographie, rue des Savoises 15, 1205 Genève

En cas d'annulation d'un cours, le paiement effectué pour celui-ci vous sera intégralement remboursé. Au cas où l'annulation devait intervenir après le début du cours, vous serez remboursé au pro rata. Aucune autre indemnité (indemnité pour dommage et intérêt ou autres) n'est exigible en cas d'annulation de cours.

Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- Paiement au guichet de la poste (+2.- de frais à payer à l'inscription)
- Paiement par internet

Le paiement du cours et de la cotisation impliquent l'acceptation des conditions générales du cours et des statuts de la SGP.

Nombre de participants

En règle générale, si le nombre des participants est insuffisant, le cours n'aura pas lieu et le client sera dispensé du paiement du cours.

En cas d'effectif réduit et dans certains cas particuliers, il peut arriver qu'un cours puisse quand même se dérouler sous réserve de l'approbation d'une augmentation de l'écolage par les participant-e-s.

Résiliation d'un cours

Pour toute résiliation annoncée 7 jours avant le début du cours, 100 % de la finance d'inscription sera remboursée. Jusqu'à 48 heures avant le début du cours, 50% de la finance d'inscription sera remboursée et moins de 48 heures avant le début du cours rien ne sera remboursé.

Absences

Les absences ne peuvent pas être récupérées. En principe, aucun remboursement de l'écolage en raison de séances manquées n'est possible.

Modifications des programmes et des prix

Le comité se réserve le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix ainsi que des Conditions Générales.

Sécurité

En matière d'hygiène et de sécurité, l'élève doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, notes de service ou par tout autre moyen.

Respect

Le comportement des élèves doit tenir compte du devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions et ne doit être en aucun cas violent - physiquement ou verbalement. Le non respect de cette clause entraîne naturellement des sanctions immédiates à savoir l'exclusion du cours.

Il est formellement interdit de fumer dans le lieu.

Vols

La **Société Genevoise de Photographie** décline toute responsabilité pour les vols ou dommages aux biens pouvant survenir dans les locaux.

Données

Les logiciels et les données diffusés sont protégés au titre des droits d'auteur et ils ne peuvent être réutilisés que pour un strict usage personnel ou diffusés par les élèves qu'avec l'accord préalable et formel de(s) l'auteur(s). Toute copie est expressément interdite.

Domage aux biens

Les usagers doivent conserver en bon état, d'une façon générale, le matériel et la documentation mis à leur disposition. En cas de dommage, la responsabilité des usagers est engagée et pourra entraîner leur exclusion.

Copyright

En cas d'utilisation frauduleuse des informations mises à disposition, la responsabilité de l'élève reste engagée.

Conclusion

En cas de non application des clauses ci-dessus, le comité de la Société Genevoise de Photographie se réserve le droit d'appliquer des sanctions.